

PROCÈS-VERBAL DU TROISIEME CONSEIL D'ÉCOLE

Membres présents au conseil d'école :

Enseignants : Mmes Pigny, Buquet, Moyon, Roussel et Brecq

Représentants de Parents d'Elèves : Mme Letoue, Mme Prodhomme, Mme Jacob, Mme Plésant (titulaires), Mme Pereira (suppléante)

Représentants de la Municipalité : M Hermand, maire de Serqueux, Mme Leroux, M Couillard adjoints, Mme Giguel, conseillère municipale

1. VIE SCOLAIRE

1.1 EFFECTIFS RENTREE 2025-2026

18 inscriptions ont été enregistrées : 16 en PS, 1 MS, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1.
1 radiation pour réorientation en ULIS.

Répartition par niveau : 16 PS, 14 MS, 13 GS, 12 CP, 13 CE1, 14 CE2, 10 CM1, 12 CM2.

Au total, il y aura 104 élèves scolarisés.

Une visite de l'école pour les élèves d'élémentaires a eu lieu lundi 23 juin, puis des visites sur temps scolaire à destination des futurs élèves de PS ont été programmées sur deux lundis matins (lundis 23 et 30 juin), à raison d'une heure par groupe de 4 enfants. Ils ont tous reçu par mail cette information ou lors de l'inscription. Le retour des familles est très positif, car cela permet au futur élève d'appréhender son nouvel environnement dans des conditions réelles.

1.2 REPARTITION

Répartition sur 5 classes décidée en conseil des maîtres :

PS-MS Mme Roussel: 21 élèves (16 PS, 5 MS)

MS-GS Mme Fleury 22 élèves (9 MS, 13 GS)

CP-CE2 Mme Buquet 20 élèves (12 CP, 8 CE2)

CE1-CE2 Mme Moyon: 19 élèves (13 CE1 - 6 CE2)

CM1-CM2 Mme Sauvage : 22 élèves (10 CM1, 12 CM2)

Mme Pigny quitte l'école à la fin de l'année scolaire, ainsi que Mme Brecq. Pour l'année prochaine, la direction de l'école est reprise par Madame Buquet.

2. SORTIES PEDAGOGIQUES ET PROJETS

- Liaison école-collège : Très bon retour de cette liaison école-collège, où les CM2 ont pu échanger avec la classe de SEGPA au sujet de leurs créations de jeux. Ils ont aussi participé au rallye organisé par le collège afin d'apprendre à s'y repérer. Les portes ouvertes du collège ainsi que les inscriptions ont eu lieu le samedi 21 juin.

- Spectacle des classes maternelles : le spectacle initialement prévu le jour de la kermesse s'est tenu lundi 23 juin. A cette occasion, les familles ont pu découvrir ce qui a été travaillé lors d'un module de danse et percevoir l'évolution des compétences travaillées de la PS vers la GS.

- « l'Art et la Manière » : Aucune nouvelle à ce jour. La commune a prévu ce projet dans le budget.

- Projet piscine : Les élèves de GS, CP, CE1 et de CM1-CM2 bénéficieront de séances de natation. Deux classes sont prévues sur la première période du 8/09 au 14/10, les lundis et jeudis de 10h40 à 11h20, puis une classe du 5/01 au 10/02 les mardis et vendredis aux mêmes horaires que précédemment. Un mail sera envoyé aux familles pour leur indiquer la date de passation de l'agrément, fixée au lundi 15/09/25 à la piscine de Gournay-en-Bray.

- Projet de la culture de l'olivier : l'intervention de M Guerard fut de qualité. L'ensemble du processus de création de l'huile d'olive a été expliqué simplement et efficacement aux élèves de la maternelle au CE2.

- Temps forts à venir :

↳ Remise des prix par la mairie le jeudi 3 juillet. Les CM2 se verront offrir une calculatrice et un livre. A cela s'ajoutera celui du Ministère de l'Education Nationale. Les élèves de la PS au CM1 recevront chacun 2 livres. Le coût global de cette remise des prix s'élève à 1212,39 euros.

↳ La kermesse sera remplacée par une journée sportive type « Olympiades » le mardi 1^{er} juillet, à laquelle l'association Grandir en s'amusant s'associe en apportant les lots et en offrant une surprise aux élèves.

3. SECURITE, INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS

3.1 SECURITE

L'exercice incendie sera mené dans les prochains jours. Si des remarques sont à faire remonter, la mairie sera prévenue.

3.2 TRAVAUX , EQUIPEMENTS

- Demande de pose d'une étagère dans la classe des PS/MS de Mme Roussel, côté toilettes.
- Changement à prévoir dans l'attribution des locaux pour les classes : la classe actuelle des CM1-CM2 sera affectée à la classe maternelle des MS-GS. Ceci permettra de se rapprocher de l'autre classe maternelle et notamment des toilettes ; puis cela offrira un accès à un point d'eau facilitant ainsi le travail de l'Atsem concernant le nettoyage des activités artistiques.

La classe des CP-CE2 sera à la place actuelle des MS-GS et la classe des CM1-CM2 ira dans le préfabriqué. Il faudra donc prévoir un déplacement du TBI, dont l'utilisation est plus nécessaire au cycle 3 en vue de l'entrée en classe de sixième. Des porte-manteaux seront aussi à fixer dans la future classe des maternelles.

4. COOPERATIVE

Au 24/06/2025, le montant de la coopérative scolaire de Serqueux s'élève à 4 040,75€. Nous avons eu une entrée d'argent de 1 566.19 euros et une sortie de 3 038,30 euros. Nous attendons le calcul des bénéfices du cross parrainé. Il y a des familles qui n'ont pas encore effectué leur don. Il faut également déduire les factures de transport d'école et cinéma, de la sortie à Argueil et le spectacle des maternelles du mois de mai

Remerciement fait également à la mairie pour la subvention de 600 euros pour cette année 2025.

5. QUESTIONS PARTICULIERES

-Concernant l'hygiène des maternelles et des plus petits en particulier, comment peut-on les aider au mieux pour l'essuyage des fesses après un passage aux toilettes ?

Cette question a déjà été soulevée en 2020.

Les Atsems sont des agents chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Elles sont des professionnelles de la petite enfance accompagnant les élèves dans leur autonomie. Elles veillent à ce que tout se passe bien aux toilettes, mais ne peuvent en aucun cas toucher les parties intimes d'un enfant. Elles ne peuvent donc essuyer l'enfant comme un parent pourrait le faire. Apprendre à devenir autonome (enfiler son manteau, se laver les mains, mettre ses chaussures, acquérir la propreté, s'essuyer) relève du domaine de la parentalité. C'est un apprentissage quotidien initié dans le cercle familial.

Les représentants de parents d'élèves suggèrent de parler de ce point lors des réunions d'informations de rentrée.

-L'installation d'une douche est-elle prévue dans les travaux de rénovation de l'école ?

L'installation d'une douche est prévue dans les travaux.

- Pour le périscolaire, est-il possible de relever plus tôt dans la matinée la feuille de présence pour la cantine ?

Quand les parents oublient d'inscrire leur enfant à la cantine, ce dernier peut être pris en charge, à partir du moment où la famille indique clairement qu'elle confie l'enfant au périscolaire, lorsqu'elle est contactée. Le repas sera alors compté et facturé en repas imprévu.

La mairie indique qu'il faut différencier « inscription cantine » et « réservation de cantine ». Ce n'est pas parce qu'un dossier d'inscription a été réalisé que cela engendre automatiquement une réservation de repas. Il faut effectuer ceci sur l'espace famille.

- Suite aux problèmes récurrents en périscolaire, comment améliorer durablement le climat entre les enfants et les animateurs ?

La mairie indique qu'elle n'a eu connaissance que d'un seul souci, qu'elle a rencontré la famille qui le souhaitait.

Les représentants de parents d'élèves indiquent que les enfants font remonter qu'ils ne peuvent pas rire, discuter sur leur temps de cantine. S'ils parlent des soucis rencontrés, ils se prennent des remarques indirectes de la part des animateurs. Tous les enfants ne se voient pas appliqués les mêmes règles. Ils indiquent aussi que le personnel encadrant se place dans une attitude provocatrice face aux élèves. La mairie indique quant à elle avoir pu constater que les élèves manquent de respect aux animateurs.

La mairie pense à effectuer des changements dans l'organisation en repassant notamment à un seul service. Elle indique avoir mis en place des comités de pilotage, mais très peu de familles y ont assisté. Avant les élections municipales, aucune commission ou de comité de pilotage ne sera instauré.

- Remarques de parents quant à la majoration de 15 euros faisant suite au non paiement de la facture de cantine du mois de mai alors que le souci provient d'un défaillance du logiciel. Les familles qui avaient l'habitude de recevoir un mail les informant de la mise à disposition de la facture sur leur espace, ne l'ont pas eu. Les familles se disent déçues de ce désagrément pour lequel elles estiment ne pas être en cause.

Huit foyers sont concernés. Le mail, qui était envoyé, n'est pas une obligation. Il ne figure pas dans le règlement. Lors du conseil municipal, la décision de maintenir la majoration des quinze euros a été actée. Sur le règlement de la cantine, il est indiqué que la facturation a lieu le premier du mois suivant et payable jusqu'au 10. Les quinze euros de majoration indemnisent le travail des agents de la commune en charge de dépublier les factures et d'effectuer les changements à apporter. C'est une tâche administrative supplémentaire qui ne devraient avoir lieu.

Si les familles s'aperçoivent d'un dysfonctionnement quelconque sur leur espace famille, ils sont invités à prévenir très rapidement la mairie, par téléphone ou par mail. Les représentants de parents d'élèves indiquent que la mairie est réactive en cas de souci.

Remerciements faits aux membres pour leur participation.

Séance levée à 19h10

Procès-verbal rédigé par Mme Brecq et Mme Moyon, secrétaire.

